



MODELE DE DELIBERATION

**ADHESION AU « RESEAU DES ELUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES ET
VILLES-PORTS DE FRANCE ET D'EUROPE »
ET AU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION ODYSSEA TOURISME
ET CROISSANCE BLEUE, OUTIL DE GOUVERNANCE DU RESEAU**

Le ____ de l'an _____,

Où l'exposé de son Maire / Président ;

Vu l'avis des commissions (éventuellement) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

A LA MAJORITE,

Par voix pour :

Par voix contre :

DELIBERE :

- **Art. unique** – Autorisation est donnée à M./Mme le Maire / Président de procéder à toutes les formalités et dépenses nécessaires pour l'adhésion au Réseau des élus et acteurs des territoires & villes-ports de France et d'Europe, et au Groupement Européen de Coopération Odyssea Tourisme et Croissance bleue, outil de gouvernance du réseau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et les membres présents ont signé

LE MAIRE / PRÉSIDENT

Objet : ADHESION AU « RESEAU DES ELUS ET ACTEURS DES TERRITOIRES ET VILLES-PORTS DE FRANCE ET D'EUROPE, ET AU GROUPEMENT EUROPEEN DE COOPERATION ODYSSEA TOURISME ET CROISSANCE BLEUE, OUTIL DE GOUVERNANCE DU RESEAU

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Maire / Président déclare la séance ouverte.

Le Maire / Président informe le Conseil que le Réseau des élus et acteurs des territoires & villes-ports de France et d'Europe est un outil au service des élus de toutes les collectivités (maritimes, fluviales ou lacustres) pour un développement territorial intégré et durable.

M./Mme donne lecture de l'exposé suivant :

Les missions du Groupement Européen de Coopération Odyssea Tourisme et Croissance Bleue sont les suivantes :

- Animer et coordonner le réseau des Territoires et Villes-ports dans les régions et les départements, être force de proposition auprès des institutions nationales et européennes (à l'image des stations de montagne) en adéquation avec les objectifs Croissance Bleue et la loi d'Economie Bleue
- Mettre à disposition des adhérents des outils de gestion et de veille sur les grandes thématiques de la Croissance Bleue et les dispositifs financiers régionaux, nationaux et européens
- Accompagner les Territoires et Villes-ports dans la candidature au label européen Odyssea « Destinations bleues d'Excellence »
- Orchestrer le fonctionnement du label au niveau national, et européen notamment son attribution et le contrôle des niveaux (de 1 à 4 Phares)
- Promouvoir le label
- Stimuler la compétitivité des secteurs économiques, repositionner une géographie du tourisme en créant des pôles d'excellence territoriaux et redonner toute sa dimension au rôle des ports en tant que portes d'accès aux territoires. Permettre ainsi la découverte aussi bien du patrimoine du littoral, fluvial que de l'arrière-pays. Est concernée la découverte des patrimoines et des savoir faire selon 5 thématiques d'escales – étapes. Une valorisation et interprétation du patrimoine bâti et immatériel maritime, fluvial et culturel, dans toute sa diversité : architecture, sites naturels protégés, tourisme de bien-être et de santé, tourisme de sensibilisation, d'éducation, tourisme œnogastronomique, historique, artisanal, sportif, culturel, religieux, agritourisme...
- Renforcer la coopération entre les territoires qui se trouvent dans une même zone géographique (Mer et Bassins fluviaux). Cette coopération, cette mise en réseau doit consolider l'image et la visibilité de l'offre de la Destination Bleue d'Excellence Odyssea et a pour but de stimuler les échanges par la création de réseaux d'infrastructures ; de filières et de services, au service de la connaissance, l'innovation, de la culture, de l'hospitalité touristique et du partage d'expériences. Elle permet aussi d'innover dans les activités en relation avec l'objet de l'association : le tourisme durable, la plaisance, le nautisme, les activités nautiques, la pêche, l'œnotourisme, les activités liées aux secteurs agro-alimentaire, la viticulture, l'oléiculture, l'artisanat...
- Contribuer à la diversification de l'offre touristique, dans la perspective d'un développement durable des ports et du nautisme autour du modèle Odyssea Tourisme et Croissance Bleue. Mettre en œuvre tout moyen utile ou nécessaire à la mise en relation des acteurs privés et publics.

- Constituer au sein du réseau des espaces d'échanges, de bonnes pratiques, de formation, de transmission, d'éducation, notamment à destination des jeunes populations, dans les domaines de la culture, de la protection et valorisation du patrimoine et de l'environnement.
- Créer, structurer et labelliser des itinéraires Mer-Terre à partir d'escales et d'étapes identitaires « Patrimoine phare ». Relier le long des voies historiques et modernes les cités portuaires entre elles mais aussi les cités portuaires avec les territoires intérieurs. Un moyen opérationnel capable de favoriser et valoriser la gestion intégrée des zones côtières et rurales, les parcs marins, parcs naturels et aires protégées. A ce titre, le groupement mène des actions conjointes de sensibilisation environnementale ainsi que des actions axées sur la promotion de l'intégration et de la gestion rationnelle des territoires.
- Créer et organiser des réseaux de coopération, développer des partenariats avec les autorités au niveau local, départemental, régional, national ainsi qu'avec les institutions européennes.

Adhérer au Réseau des élus et acteurs des territoires & villes-ports de France et d'Europe permettrait à notre collectivité territoriale de :

- **Accéder** à une reconnaissance nationale et européenne fondée sur un Livre Blanc rédigé dans le cadre d'une Task Force internationale.
- **Bénéficier** de l'importance stratégique d'un réseau territorial d'élus, à l'image des « stations de montagne », capable de peser sur les politiques territoriales, les opérations de structuration et de promotion à l'échelle régionale et internationale.
- **Partager** un héritage unique, l'histoire sociétale et patrimoniale des villes-ports à l'origine de l'organisation de notre société, telle que la définissait Fernand Braudel.

Aussi, il convient de valider l'opportunité de notre collectivité d'adhérer au Réseau des élus et acteurs des territoires & villes-ports de France et d'Europe et à l'organe de gouvernance du réseau, le Groupement Européen de Coopération Odyssea Tourisme et Croissance Bleue.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Décider l'adhésion au Réseau des élus et acteurs des territoires & villes-ports de France et d'Europe et à l'outil de gouvernance du réseau, le Groupement Européen de Coopération Odyssea Tourisme et Croissance Bleue.
- D'autoriser le Maire / Président à procéder à toutes les formalités et dépenses nécessaires pour l'adhésion au Réseau des élus et acteurs des territoires & villes-ports de France et d'Europe et à l'outil de gouvernance du réseau, le Groupement Européen de Coopération Odyssea Tourisme et Croissance bleue.

Tarifs d'adhésion au Groupement Européen de Coopération Odyssea Tourisme et Croissance Bleue

ORGANISMES	MONTANT *
COLLECTIVITE de moins de 5 000 hab.	1 000.00 € annuel
De moins de 15 000 hab.	2 000.00 € annuel
De plus de 15 000 hab.	3 000.00 € annuel

*TVA non applicable – Article 293 B du Code général des impôts.